

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 08 décembre 2016 à 20H00

Sont présents :

CG :

Dunand Nicole, Pfeiffer Martine, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Borel Kewin, Boucard Michel, Grange David, Maradan Raphaël, Sauser Antoine

Excusés : Guyot Stefanie, Bonvallat Lörtscher, Joëlle, Jeanneret Eddy

CC :

Chateau Eric, Hänni David, Raval Philippe

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, Mme N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25.10.2016
3. Examen du budget 2017
4. Information de la commission de recrutement
5. Informations du conseil communal
6. Divers
- 7.

2. Procès-verbal de la séance du 25.10.2016

N. Dunand : Vous ne souhaitez pas que je vous le lise ? Quelqu'un souhaite-t-il lui apporter des modifications ?

D. Grange : J'aurais juste une petite modification, je pense qu'il s'agit peut-être d'une faute de frappe, mais il faut que je retrouve la page. C'est à la page 14, il est écrit « j'ai une question par rapport au coin en général », alors qu'il s'agissait de « j'ai une question par rapport au point en général ».

N. Dunand : J'ai une modification dans mon intervention à la page 8, je trouve que le texte suivant conviendrait mieux, il s'agirait de garder le même texte jusqu'à « toujours la voiture pour qu'ils aient plus de place » et de changer les 4 lignes suivantes, j'aimerais qu'on les remplace par « OK pas de place de jeu, mais les servitudes et le passage pour les habitants du quartier doivent être respectées et il faudrait être très clair ». Est-ce que quelque chose de plus court vous conviendrait ?

A-L. Monard : Je rappelle que le procès-verbal a été exécuté au mot à mot selon enregistrement.

N. Dunand : Ce n'est pas cela que je conteste, je pense que ce serait plus clair, c'est juste que pour moi ça change le sens, cela faisait un peu moins « gnagnagna », alors que le texte proposé parle de servitudes et droit de passage qui n'est pas une invention, c'est au cadastre.

Je pense qu'on peut aussi laisser l'ancien texte, j'assume.

A-L. Monard : Je change volontiers pour autant que chacun soit d'accord.

N. Dunand : Qui est d'accord pour changer ?

M. Pfeiffer : Indique que M. Baume a aussi parlé de ces divisions et servitudes, on aura deux fois la même phrase.

N. Dunand : Oui, il l'a dit, mais parce que j'en ai parlé. Mais bon, on peut laisser, j'assume. C'est juste que vous, lorsque vous êtes là, vous êtes dans le contexte, mais les gens vont le lire et ça fait un peu « gnagnagna » de quartier, je trouve dommage. J'assume et on laisse le procès-verbal tel quel.

Approuvez-vous ce procès-verbal ?

Vote : le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (8 oui)

3. Examen du budget 2017

N. Dunand : Vous avez tous reçu le budget 2017.

C. Simon-Vermot : Il a déjà été vu par la commission financière, on ne va pas le reparcourir complètement, on vous a préparé un rapport que N. Dunand va lire chapitre après chapitre, et si vous avez des questions, vous pouvez les poser au fur et à mesure quand vous le souhaitez.

N. Dunand : Commune de La Chaux-du-Milieu, rapport du budget 2017. Le Conseil communal s'est réuni en date du 16 novembre 2016 afin d'examiner le budget 2017, après encore quelques petits ajustements le budget a ensuite été étudié par la commission financière en date du 24 novembre 2016. Suite à cette séance, nous pouvons vous présenter le budget 2017 avec un excédent de charges de CHF 67'580.00. La base de calcul est de 500 habitants pour les charges facturées à l'habitant.

Administration générale

01100 Législatif

Les charges du législatif sont stables par rapport au budget 2016. Nous avons réduits de CHF 1'000.00 les frais de réception liés à ce chapitre qui concerne la collation de la dernière séance du conseil général, ainsi que le repas lors de la révision des comptes avec le service des communes.

Nous avons également adapté les honoraires de conseillers externes (fiduciaire) par rapport à la facture reçue pour la révision 2015.

01200 Exécutif

Malgré les places vacantes au niveau de l'exécutif nous avons conservé le même budget que pour 2016, en espérant que les sièges libres trouvent rapidement un occupant. Toutefois s'ils restent inoccupés en 2017, les honoraires prévus seraient divisés par le nombre de conseillers actifs étant donné que la charge de travail est la même. Dans les autres charges d'exploitation,

nous avons la cotisation à l'ACN (Association des communes neuchâteloises) pour CHF 0.95 par habitant.

02100 Administration des finances et des contributions

Comptes liés aux impôts. Les frais de participation au bordereau unique concernent les frais pour la facturation des tranches à nos contribuables. Ils ont été adaptés par rapport au budget 2016 et en fonction de l'évolution de notre population toujours croissante.

02200 Services généraux

Pas d'évolution en ce qui concerne les charges salariales. Les traitements du personnel sont basés sur les échelles de l'Etat. Elles comprennent deux personnes à 40% ainsi qu'une petite marge pour les heures supplémentaires.

En raison de la suppression de la feuille officielle version papier, on nous annonce des coûts d'imprimés et publications largement inférieurs et plus de frais d'abonnement.

Au compte « Contrat CEG (Centre électronique de gestion) » nous avons inclus les frais de CHF 900.00 (2 * 450.00) pour la maintenance de Microsoft Office 2007 en 2017. Dans ce compte on trouve tous les coûts informatiques liés aux programmes communaux (contrôle des habitants, comptabilité).

« Les imputations internes pour prestations de services » concernent les coûts liés à la facturation des déchets (CHF 12.00 par dossier client) en recette au chapitre de l'administration et en charge au chapitre des déchets.

Ordre et sécurité publique

11100 Sécurité publique

Le contrôle des établissements par la police neuchâteloise nous coûte CHF 23.00 par habitant pas d'augmentation par rapport à 2016.

14000 Questions juridiques

Nous prévoyons toujours au budget un montant de CHF 2'000.00 pour des honoraires en cas de conseils juridiques.

14060 Office régional

Les coûts de l'office de l'Etat civil des montagnes neuchâteloises CHF 9'400.00 sont répartis en pourcentage 2.7% à notre charge (26.17% pour le Locle, 50,17% La Chaux-de-Fonds).

15000 Service du feu

Depuis 2016, les pompiers de la Vallée ont intégré le RDISMN (région de défense incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises). Nous recevons une location annuelle de CHF 8'000.00 pour notre hangar et les charges y relatives seront également remboursées.

Les missions de secours facturées par l'ECAP coûtent CHF 12.09 par habitant soit CHF 6'050.00 pour notre commune.

Selon le budget du SIS, notre charge pour 2017 sera de CHF 29'000.00 calculée en pour mille en fonction de l'unité de risque communale, pour notre commune 10.60/000 pour une charge totale de CHF 2'729'370.00.

16200 Protection civile

Dans ce chapitre on trouve uniquement les charges relatives à l'entretien de nos locaux soit une assurance et les frais pour notre contrat d'entretien avec la PC pour CHF 400.00 par année.

16260 Organisation régionales de protection civile

Notre participation communale fonds PCi est de CHF 14.00 par habitant, soit CHF 7'000.00.

R. Maradan : Une question sur la charge totale de 2'729'370 qu'est-ce que représente ce montant-là ?

C. Simon-Vermot : Il s'agit du montant total des charges du SIS qui est réparti ensuite par commune, en fonction d'une unité de risques. Pour notre commune elle est de 10,6 ‰, ce qui donne CHF 29'000.00.

P. Raval: Dans les CHF 2'000'000, il faut aussi compter qu'il y a les professionnels, ce n'est pas que les volontaires qui sont environ 200 dans les montagnes neuchâteloises, plus tous les véhicules professionnels, la caserne du SIS de La Chaux-de-Fonds, les locations des hangars des communes, les soldes, les salaires, les charges sociales, cours de formation etc.

C. Simon-Vermot : Par exemple pour La Chaux-de-Fonds, ils paient 677‰, et nous seulement 10,6‰, Le Locle est à 199,5‰, Les Planchettes à 5,4 ‰, La Sagne 22,3 ‰ et ainsi de suite. Nous avons une petite unité de risques.

P. Raval: Nous avons une petite unité de risque, par contre elle est énorme par rapport au nombre d'habitants. Par rapport à tous les domaines agricoles, cela représente des risques, ce n'est pas des villas.

Formation

21110 Cycle élémentaire (cycle 1)

Prix coûtant d'un élève cycle 1 (1^{ère} à 4^{ème} années) scolarisé à la Chaux-du-Milieu est de CHF 6'651.00 (au budget 2016 CHF 6'845.00). Pour calculer nos charges scolaires nous comptabilisons 35 élèves (36 en 2016) pour la période de janvier à juillet et 37 élèves (37 en 2016) d'août à décembre.

21200 Degré primaire (cycle 2)

Prix coûtant d'un élève cycle 2 (5^{ème} à 8^{ème} années) scolarisé à la Brévine est de CHF 7'569.00 (au budget 2016 CHF 6'997.00). Nous comptabilisons 26 élèves (27 en 2016) pour la période de janvier à juillet et 27 élèves (28 en 2016) d'août à décembre

21300 Degré secondaire (cycle 3)

Prix coûtant d'un élève cycle 3 (9^{ème} à 11^{ème} années) scolarisé au Locle est de CHF 11'694.00 (au budget 2016 CHF 11'485.00). Nous comptabilisons 19 élèves (21 en 2016) pour la période de janvier à juillet et 17 élèves (20 en 2016) d'août à décembre.

Malgré l'augmentation des écolages de la Brévine et du Locle, sur l'ensemble des coûts pour les trois cycles entre le budget 2016 et 2017, nous avons une diminution des charges de CHF 29'000.00 relative à la différence d'effectif (80 – 81 élèves pour le budget 2017, 84 – 85 élèves pour le budget 2016).

21700 Bâtiment scolaires

Nous avons estimé le coût du chauffage en fonction du chapitre du chauffage à distance. En ce qui concerne l'entretien des immobilisations incorporelles. Nous avons un contrat de maintenance pour les installations de la halle de gym.

N. Dunand : Que signifient les immobilisations incorporelles ?

C. Simon-Vermot : Il s'agit de tout le matériel de la salle de gymnastique.

Dans les amortissements nous trouvons la halle et le système d'alarme.

En recette, nous avons adapté la location de notre collège que nous facturons au Locle CHF 60'000.00 contre CHF 56'000.00 au budget 2016. Toutefois, cette différence sera reportée sur le coût des écolages et supportée uniquement par nos élèves étant donné que nous n'accueillons pas d'élèves d'autres communes.

P. Raval: J'ai deux ou trois petites précisions à donner par rapport à cela. Pour être clair, ce que je vais vous dire là ce n'est pas pour entrer dans la polémique, il s'agit juste de questions qu'on se pose depuis des années et auxquelles nous n'avons pas encore pu apporter de réponses. Il s'agit de la calculation des écolages. Si on prend l'aspect bâtiment, il n'y a aucune règle, chacun fait la sienne, vous pouvez constater que par rapport à 2016, il y a une augmentation de CHF 872.00 par élève au niveau des écolages de La Brévine pour 2017. Ce qui correspond à une charge supplémentaire de plus de CHF 22'672.00 et nous n'avons pas d'explications. Les salaires des enseignants n'ont pas augmentés, le bâtiment de La Brévine n'a pas été agrandi, il n'y a pas plus d'élèves dans le cycle 2. J'ai téléphoné à Claude Dubois, responsable des finances de la Ville du Locle, j'ai eu un long entretien hier après-midi avec lui, pour lui il s'agit de questions légitimes pour lesquelles nous devons avoir une réponse qui devrait arriver dans le courant de la semaine prochaine. M. Dubois va regarder avec le responsable des finances du Locle, M. Gerber. On verra si nous avons une explication, il est clair que s'il s'agit uniquement de la réfection du collège de La Brévine, je vous dirais honnêtement que je ne suis pas d'accord, puisque comme vient de le dire Nicole dans son rapport, si nous transformons ou rénovons notre Collège, nous allons devoir l'assumer entièrement seul, puisque nous n'accueillons pas d'élèves d'autres communes. Nous espérons avoir des réponses qui iront dans le bon sens pour nous. Je me suis aussi permis aussi de poser des questions au niveau des transports. Les transports scolaires ne sont plus subventionnés, nous assumons la charge entièrement, et là aussi il faudrait établir une répartition au niveau de la vallée. Au Locle, les parents reçoivent Fr. 80.00 par élève qui doit se déplacer à La Chaux-de-Fonds pour ceux qui vont à l'ESTER ou au Lycée, mais les élèves loclois qui habitent sur Les Monts ou au Communal n'ont pas d'abonnements, mais touchent CHF 80.00 s'ils en font la demande. Nous prenons en charge les abonnements de 40 à 50 élèves selon les années à environ CHF 500.00, ce qui représente entre CHF 20'000.00 à CHF 25'000.00. Si nous ajoutons les montants des augmentations d'écolage et des frais de transport, nous pourrions réduire de près de 50% le déficit budgété. Cette situation nous pèserait moins au niveau de nos futurs investissements, mais je ne souhaite pas épiloguer, nous verrons par la suite.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

M. Boucard : Si on prend le collège de La Brévine, on a en 2017 27 élèves à CHF 7569.00, en comparant avec les écolages du Locle, avec moins d'élèves, l'écolage est à CHF 11'600.00, comment peut-on justifier cette différence ?

P. Raval: J'en ai aussi parlé avec M. Dubois, Le Locle a aussi changer ces stores et fenêtres qu'on peut ouvrir maintenant. M. Dubois laisse entendre que sur 650 élèves scolarisés au Locle, l'augmentation est homéopathique. Nous espérons aussi avoir des réponses à cette question, notamment sur la façon de calculer les écolages, chose que personne ne peut nous expliquer exactement pour l'instant. Nous savons que facturons peu de frais pour notre Collège, puisqu'ils sont reportés uniquement sur nos écolages que nous ne refacturons nulle part puisque nous n'accueillons pas d'élèves des autres communes. Le Locle a voté hier un

crédit de plus de CHF 100'000.00 pour refaire le local de sciences, il est clair que cela sera réparti dans les écolages. Pour moi, c'est de l'entretien qui ne doit pas être reporté sur nous puisqu'on nous retire des élèves, cela ne me paraît pas normal. Les Brenets assument leurs frais seuls, n'accueillant personne de l'extérieur, par contre ils ont tous les degrés chez eux.

Si on prend l'écolage du cycle 1 au niveau du Cerneux-Péquignot, nous sommes à peu près au même prix, et notre halle est plus grande que celle du Cerneux-Péquignot et notre Collège est plus grand aussi, les professeurs sont les mêmes, il n'y a pas plus d'heures. Tout cela est peut-être tout à fait légitime, nous obtiendrons peut-être des explications qui nous satisferont, mais nous aurons au moins des réponses à nos questionnements.

C. Simon-Vermot : Le problème c'est qu'il n'y a pas de règles, toutes les communes qui font partie du Cercle scolaire facturent un loyer au Locle pour leur collège, mais aucune règle de calcul n'existe. Ce qui serait bien c'est que Le Locle estime tous les collèges du Cercle scolaire et que ce soit Le Locle qui fixe les locations, afin d'éviter que chaque commune ne fasse sa petite cuisine pour dire, moi j'estime que mon collège vaut tant, j'ai fait des réparations, le système n'est pas très juste. Il faudrait que ce soit défini par Le Locle pour tout le monde la même chose.

P. Raval: Le Locle a les ressources il a un architecte qui pourrait estimer au m³ SIA les différents collèges. On ne parle bien sûr pas du matériel didactique qui est pris en charge par le canton, mais si des façades sont refaites ou des stores posés, j'estime que ce n'est pas aux contribuables de La Chaux-du-Milieu de supporter les frais de réfection du Collège de La Brévine. Il faudrait maintenant que nous ayons une base de calcul et que chacun puisse s'y tenir. Les écolages du Cerneux et de La Brévine sont à peu près identiques alors que les bâtiments sont bien différents.

D. Grange : Comme complément par rapport en tout cas aux abonnements de bus, le Cercle scolaire du Locle à travers le Grippol nous impose finalement la répartition des élèves et des classes dans la vallée de La Brévine. Nous n'avons pas vraiment notre mot à dire en tant que conseil général, c'est ainsi, mais en tant que commune vu qu'on subit un peu la loi de la majorité, cette répartition est toujours justifiée par, du moins c'est ainsi que M. Jubin le justifie, un besoin de solidarité entre les différents villages de la vallée afin que chaque village puisse conserver un collège. Là, par rapport à ces frais de bus, j'aurais envie qu'une estimation soit faite, afin de savoir ce que coûte chaque élève dans chacune des communes par rapport aux abonnements de bus qui sont payés. S'il s'avérait qu'il y a réellement une grande différence sur le prix par élève pour les frais déplacements, il y ait une certaine solidarité aussi à ce moment-là.

P. Raval: Les déplacements ne sont pas compris dans le prix de l'écolage, ce serait légitime.

M. Boucard : Est-ce-que c'est M. Jubin qui doit faire le nécessaire ou c'est la commune ?

P. Raval: Non, j'ai appris que c'est l'administratrice du Cercle scolaire du Locle qui adresse les factures, on lui donne des chiffres qu'elle réparti en fonction de nos 38 élèves par exemple, plus d'autres choses. Si on avait 10 élèves de l'extérieur on pourrait dire on augmente notre facture. Actuellement comme le disait Catherine, chacun fait sa cuisine.

M. Boucard : Si une proposition est faite pour que chacun se mette d'accord sur le même prix, qui doit établir ce prix ?

P. Raval: La décision est politique, M. Jubin n'est pas concerné. Sauf erreur, les communes représentées au Grippol ont une voix consultative. Nous ne pouvons rien imposer, le Grippol essaie d'arranger tout le monde, peut-être plus les autres que nous, et ce n'est pas M. Jubin qui peut décider, c'est le rôle de M. Wettstein. C'est vrai que nous râtons de nouveau un peu, mais il faut que cela soit légitime, et si cela peut devenir un peu moins cher tant mieux pour nous !

21800 Structure d'accueil parascolaire

Repas et subsistance CHF 10'000.00, coût pour les repas préparés et livrés directement sur place par le home des Martagons. Au budget 2016 nous avons cette charge dans prestations de services de tiers.

Le montant de CHF 16'000.00 pour les subventions aux organisations privées à but non lucratif, comprend la part communale pour les enfants placés en structures parascolaires au Croq'Chaux (CHF 10'500.00) mais également aux autres structures.

21920 Ecole obligatoire, autres

Comme nous avons moins d'élèves scolarisés au Locle et à la Brévine, la charge de transport diminue 44 abonnements à CHF 477.00 (48 en 2016).

22000 Ecoles spéciales

Participation communale pour un écolage au CERAS.

23000 Formation professionnelle initiale

Bourses d'études, selon budget de l'Etat, report de charges.

P. Raval: Par rapport au parascolaire, Yveline Borel sera en âge de retraite au mois de septembre 2017, nous allons regarder avec elle comment elle envisage la suite, afin de ne pas se retrouver sans personne on est vite au mois de septembre. Il s'agira de trouver quelqu'un pour ce poste qui n'est pas forcément intéressant, parce que petit taux d'occupation en plus entre midi et une heure.

D. Grange : J'ai une question par rapport au parascolaire, sans vouloir entrer dans une polémique, sait-on si La Brévine envisage gentiment de mettre en place un parascolaire ?

P. Raval: Non, il y a encore très peu de commune dans le canton qui ont suivi cette loi qui indique qu'une commune doit mettre en place un parascolaire. Au Locle à La Chaux-de-Fonds et aux Ponts-de-Martel en ont ouverts, à La Brévine et au Cerneux-Péquignot ce n'est pas d'actualité.

D. Grange : C'est quelque chose sur lequel je m'insurge assez et serais content que cela apparaisse dans le procès-verbal. Je trouve inadmissible personnellement que nous on mette en place un service parascolaire et qu'à La Brévine il ne le fasse pas, et que parallèlement on nous demande de déplacer autant d'élèves là-bas et que ces élèves doivent reprendre le bus pour venir bénéficier du parascolaire ici et reprendre ensuite le bus pour La Brévine et revenir ensuite à La Chaux-du-Milieu, c'est absurde, c'est complètement absurde. Je sais que le dialogue est parfois difficile, mais je ne comprends pas comment le dialogue ne peut pas exister à ce niveau-là, comment ça peut être aussi fermé.

P. Raval: Je pense que nous n'avons pas de moyen de pression par rapport à La Brévine, par contre le canton du fait de l'instauration de cette loi devrait faire pression. C'est aussi peut-

être aussi à nous et à vous parents de les interpeller par rapport à cela, et à nous peut-être d'aller plus loin au niveau du département pour leur demander pourquoi nos enfants sont obligés de faire des kilomètres pour revenir dîner au parascolaire à La Chaux-du-Milieu et pourquoi La Brévine n'est pas contrainte de mettre sur pied un accueil parascolaire. Si plusieurs lettres de parents ou une pétition, on pourrait aussi voir plus loin. Il faut savoir que cela nous rend service aussi d'un côté, ça fait marcher notre parascolaire, si les élèves ne venaient plus chez nous, nous serions en sous-effectif.

D. Grange : Oui, mais pour moi c'est plutôt la combinaison du fait qu'on dise non les élèves des 5 et 6^{ème} doivent partir à La Brévine, pour compléter des classes afin de conserver le collège à La Brévine et que chaque élève fasse le même nombre d'années dans chaque collège, etc, c'est une chose, mais parallèlement on offre une structure d'accueil pour ces enfants, ce serait la moindre des choses. Si le cas contraire existait, si des élèves de La Brévine venaient à La Chaux-du-Milieu, ils bénéficieraient volontiers du parascolaire.

P. Raval: Ils ont tout sur place à La Brévine, l'ancienne salle d'économie familiale est libre, il ne leur resterait qu'à trouver une personne responsable. La Brévine n'a aucune infrastructure à développer. On prend note, à voir.

Culture, Sports, Loisirs et Eglises

23100 Bibliothèques

Dans le compte subventions aux entreprises publiques il s'agit du coût du Bibliobus aux communes soit CHF 8.50 par habitants.

32200 Concerts et théâtre

Dans ce chapitre on trouve les subventions que la commune verse à différentes associations (Fondation du Grand Cachot, Moultipass, concours d'exécution musical, Ludothèque, Centrevue etc..) à la fanfare ainsi qu'au Corbak.

32900 Culture, autres

Nous trouvons à ce niveau notre participation à l'organisation de la fête Nationale qui sera en 2017 proposée par la Brévine pour toute la Vallée.

Les frais pour l'accueil des nouveaux citoyens, les jubilaires ou autres manifestations communales se trouvent au compte frais de réception.

34101 Sport

Dans le compte « loyer et fermage des biens-fonds » il s'agit de notre participation à l'hivernage de la dameuse.

Egalement au niveau du sport le damage de la piste pédestre (CHF 240.00) ainsi qu'une subvention à la société de cavalerie (CHF 300.00) et notre soutien au téléski de Sommartel (CHF 1'000.00).

35000 Paroisse protestante

Avec l'installation du chauffage à distance et selon nos calculs, les charges de chauffage devraient considérablement diminuer au budget 2017 CHF 2'500.00 (2016 CHF 5'000.00).

Nous avons tenu compte dans les frais d'entretien de l'huilage du parquet du Temple.

Les amortissements concernent les réfections du Porche ainsi que des cloches.

Santé

42200 Services de sauvetage

Selon le budget du SIS notre participation aux frais de service ambulancier devrait se monter pour 2017 à CHF 32.55 par habitants (au budget 2016 CHF 39.00).

Sécurité sociale

Les coûts liés à la sécurité sociale concernent principalement des reports de charges de l'Etat, pour 2017 la facture sociale est estimée à CHF 214'279'500.00 dont 40% seront mis à la charge des communes et répartis au prorata du nombre d'habitants dans différents comptes. A noter pour 2017, la composante « aide sociale » a été revue à la baisse de CHF 600'000.00 au total ce qui correspond à une diminution de CHF 240'000.00 sur la part des communes. Nous trouvons également des nouvelles composantes « lutte contre la fraude » et « intégration socio-professionnelle ».

L'aide sociale publique assure la subsistance aux personnes dans le besoin. Elle vise à permettre leur indépendance matérielle et personnelle, ainsi qu'à favoriser leur autonomie et leur intégration sociale et professionnelle.

Elle offre également un encadrement au travers d'un suivi social personnalisé.

51200 Subsidés assurance-maladie

Selon budget de l'Etat 40% des coûts à la charge des communes.

Une nouvelle fois, la population neuchâteloise subira une forte hausse des primes d'assurance-maladie en 2017. Si les mesures prises par l'Etat pour maîtriser l'évolution des coûts dans les domaines relevant de sa compétence ont porté leurs fruits, d'autres secteurs des soins, tel que l'ambulatoire privé, ont connu des hausses significatives, qui ne semblent pas justifiées par l'évolution des besoins sanitaires de la population. Le Conseil d'Etat considère dès lors qu'il est urgent de renforcer, au niveau fédéral, les instruments de conduite du système de santé, dans une logique privilégiant l'intérêt public.

Au-delà des lourdes répercussions financières pour la population, cette hausse des primes impacte les collectivités, via les subsides octroyés aux assurés de condition économique modeste. Malgré un contexte financier extrêmement difficile, le Conseil d'Etat a tenu à assurer le maintien des montants actuellement en vigueur pour les bénéficiaires dits « ordinaires », afin que ces derniers ne subissent pas le cumul de la hausse des primes et d'une baisse des subsides. Pour y parvenir, au-delà de mesures de restriction ciblées portant notamment sur la prise en compte de la fortune des bénéficiaires, une augmentation de l'effort budgétaire de 3.6% a été admise en regard de 2016. Par cet engagement significatif, le gouvernement réaffirme la priorité qu'il entend donner à la reconnaissance du travail, ce qui passe par un soutien particulier aux actifs de condition modeste et par la poursuite du combat contre les effets de seuil.

53160 Agences régionales AVS

Notre part à l'agence AVS du Locle répartie en fonction du nombre d'habitants.

53300 Prestations aux retraités

Dans le compte subventions aux personnes physiques le montant de CHF 500.00 correspond à la subvention allouée à la société de jeunesse pour l'organisation de la course des aînés.

54100 Allocations familiales

Selon budget de l'Etat 40% des coûts à la charge des communes.

Le droit aux allocations familiales n'est accordé que si le revenu imposable selon l'impôt fédéral direct (IFD) est égal ou inférieur à une fois et demie le montant annuel d'une rente de vieillesse complète maximale de l'AVS, soit CHF 42'300.00. Le droit cantonal neuchâtelois assimile les personnes disposant d'un salaire annuel brut inférieur à CHF 7'050.00 à des personnes sans activité lucrative (apprentis ayant un revenu modeste, etc.).

54300 Avance et recouvrement des pensions alimentaire

Selon budget de l'Etat 40% des coûts à la charge des communes.

Le canton de Neuchâtel, par le biais de l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE), accorde des avances sur pensions alimentaires ou des versements provisionnels. Cette prestation est destinée aux personnes - enfants et conjoints, ou ex-conjoints - qui ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien auxquelles ils ont droit.

54510 Structures d'accueil de la petite enfance

Participation communale pour les enfants placés en structure d'accueil préscolaire, la commune participe proportionnellement en fonction de la capacité financière des parents.

La charge allouée au budget 2017 est inférieure à celle prévue pour 2016 d'une part en raison de la séparation « préscolaire » et « parascolaire » on en trouve une partie au chapitre « formation ». On a constaté pour cette année une diminution de la charge communale, qui s'explique principalement, par le fait que le système de calcul au niveau des rabais fratrie a changé.

N. Dunand : En fait on doit payer moins, mais pas beaucoup moins ? Peut-on le chiffrer ?

C. Simon-Vermot : Maintenant on a séparé tout ce qui est préscolaire ou parascolaire, ce qui est préscolaire va dans le chapitre 5, Sécurité sociale et tout ce qui est parascolaire, concerne vraiment la formation qui est dans le chapitre 2 qu'on a vu avant. Avant ces subventions de CHF 76'000.00, concernaient l'ensemble des enfants placés en crèche que ce soit préscolaire ou parascolaire. Maintenant, on a sauf erreur une diminution d'environ CHF 24'000.00 pour les deux. Le barème a été modifié pour les parents et pour la commune, les familles nombreuses payaient très peu avant, et maintenant c'est le contraire. Avant le rabais était accordé sur le premier enfant, maintenant c'est le contraire. Nous avons au village beaucoup de familles nombreuses, si ces familles sont de condition plutôt aisée, ils paieront plus et la commune moins. Avant c'était l'inverse.

D. Grange : J'ai une question de terminologie, à la page précédente, les assurances maladie, à la fin du paragraphe, on parle du combat contre les effets de seuil, peut-on m'en dire un peu plus ?

C. Simon-Vermot : ce texte est tiré du site internet de l'Etat, pour vous expliquer un peu mieux ce qu'étaient ces subsides d'assurance maladie, puisque nous ne recevons que des chiffres. L'effet de seuil, je pense que c'est le moment où les gens basculent d'une catégorie à l'autre.

55100 Lutte contre la fraude

Selon budget de l'Etat 40% des coûts à la charge des communes.

Campagne « Réglo » instaurée par l'Etat afin de lutter contre la fraude sociale ou fiscale.

55200 Prestations aux chômeurs

Selon budget de l'Etat 40% des coûts à la charge des communes.

Initialement, les MIP avaient été conçues afin de donner la possibilité aux chômeurs et chômeuses en fin de droit de bénéficier d'un placement rémunéré leur donnant la possibilité d'ouvrir un nouveau délai cadre chômage. Cependant, depuis la révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI), entrée en vigueur en 2011, cette dernière ne donne plus cette possibilité. Depuis lors, le système des placements MIP rémunérés, rigide et n'intervenant que tardivement dans le processus d'intégration professionnelle, a régulièrement été remis en question. Les analyses et expériences menées ont ainsi montré une inefficacité des placements en MIP comme vecteur de retour à l'emploi. Au vu de ce constat, et en cohérence avec la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, de nouvelles mesures plus souples et centrées sur les besoins en employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi, doivent être privilégiées. Parmi elles, le programme d'activation et de coaching pour trouver un emploi « PACTE ». D'une durée de trois mois et renouvelable une fois, cette mesure aura pour but de permettre à la personne en recherche d'emploi d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle, de reprendre contact avec sa profession ou le monde du travail et de compléter de manière ciblée les connaissances professionnelles du demandeur ou de la demandeuse d'emploi dans un domaine où il/elle rencontre des lacunes. Contrairement aux MIP, celle-ci pourra intervenir au moment jugé le plus adéquat dans le processus d'intégration, le plus en amont possible, et non pas seulement en fin de droit. Enfin, même si ce n'est pas l'objectif premier de cette réforme, ce remplacement permettra également de mettre en place une mesure plus efficiente permettant de dégager, dès 2017, une économie pour la facture sociale, dont il faut rappeler qu'elle est financée à hauteur de 60% par l'Etat et 40% par les communes.

55200 Action sociale

Selon budget de l'Etat 40% des coûts à la charge des communes.

57900 Assistance, autre

Selon budget de l'Etat 40% des coûts à la charge des communes.

57960 Guichets sociaux régionaux

Dédommagement aux services sociaux du Locle calculé en fonction d'une part du nombre de dossiers et d'autre part en fonction du nombre d'habitants.

Trafic

61500 Routes communales

Nous avons inclus dans le budget 2017, dans l'entretien des routes, un montant de CHF 16'800.00 pour la création d'un segment de trottoir au Quartier « Vers Lermite ».

Le montant de CHF 1'500.00 prévu aux amortissements concerne la réfection de l'éclairage publique effectuée en 2010.

62300 Subvention Onde-Verte

Selon budget de l'Etat, charge cofinancée entre l'Etat et les communes. La clé de répartition est en cours de changement, pondération actuellement 25% nombre d'habitants et 75% pour la qualité de desserte sera portée à terme en 2018 à respectivement 40% et 60%. Comme le changement se fera progressivement pour 2017, 30% pour le nombre d'habitants et 70% pour la qualité de la desserte. Le Grand Conseil doit encore avaliser cette nouvelle répartition en principe en décembre.

Protection environnement et aménagement

72020 Traitement des eaux usées

Concerne la Step des Gillottes, chapitre autofinancé, les taxes facturées couvrent les frais de fonctionnement.

73010 Gestion des déchets ménages

Pas de particularité pour le budget 2017. Le solde du chapitre soit CHF 12'250.00 est couvert par l'impôt et correspond aux 30% des charges totales des déchets ménages.

73030 Gestion des déchets entreprises

Correspond à des pourcentages des charges du chapitre des ménages, calculés au prorata des tonnages entre les entreprises aux poids et les entreprises aux sacs. Le chapitre est autofinancé les taxes facturées couvrent les dépenses.

77100 Cimetière, crématoires

Nous avons ajouté au budget un montant de CHF 200.00 pour des taxes d'utilisations. Il s'agit d'une contribution facturée aux personnes externes à la commune qui souhaitent reposer dans notre cimetière.

79000 Aménagement du territoire

Un montant de CHF 1'000.00 est inclus dans le budget pour des honoraires de conseillers externes.

79070 Conférences régionales (AC – RUN)

La cotisation communale à Centre Jura est fixée à CHF 2.50 par habitants.

Economie publique

81200 Améliorations foncières

Notre participation communale pour les projets en cours du syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de la Brévine PAC Marais (réfection des drainages, chemin, aménagement de parcelles etc...) sera de 5% des coûts totaux (5% communes, 5% propriétaires, 45% canton, 45% confédération). Ce qui représente pour notre commune CHF 60'000.00 sur dix ans soit CHF 6'000.00 par année.

82000 Sylviculture

Comme nous disposons d'un accord de prestation avec l'Etat c'est le service de l'arrondissement forestier qui a établi notre budget 2017.

Les intérêts relatifs à l'emprunt bancaire pour l'acquisition de notre forêt se montent à CHF 4'240.00.

84000 Tourisme

Notre cotisation à tourisme neuchâtelois est de CHF 3.00 par habitants celle à CAPMN (Commission touristique d'animation et de gestion des projets des montagnes neuchâteloises) est passée de CHF 3.00 à CHF 1.50 par habitants.

87100 Electricité

Redevance du Groupe E 1.53 centime au KWh ce qui représente une recette d'environ CHF 30'000.00.

87310 Chauffage à distance

Nous avons calculé la consommation annuelle 2017 estimée à env. 497'000 kWh en fonction des paramètres connus à l'heure actuelle. La charge d'amortissement sera de CHF 13'000.00 et les intérêts liés à l'investissement de CHF 6'150.00. En recette nous aurons les ventes aux privés pour CHF 15'600.00 et aux bâtiments communaux pour 52'300.00 que nous retrouvons répartis par bâtiment en charge dans les différents chapitres.

Le solde du chapitre soit CHF 4'730.00 sera porté en réserve au bilan.

Finances et impôts

91000 Impôts communaux

Selon les informations de l'Etat, l'impôt des personnes physique progresse légèrement. Cette progression est due principalement à la nouvelle bascule liée à l'impôt des frontaliers prévue en 2018, mais qui selon le principe de l'échéance doit déjà être pris en compte en 2017. Dès 2017, le coefficient cantonal sera adapté de 123% à 121%, et en 2018 la part de l'impôt des frontaliers pour le canton correspondra à 60% au lieu de 25% précédemment. L'évolution de l'économie semble marquer le pas et il convient de rester attentif aux conséquences sur le revenu des personnes physiques.

Pour établir le budget nous nous sommes basés sur les chiffres des recettes fiscales 2015.

91010 Impôts spéciaux

Concerne les taxes des chiens et les impôts fonciers.

93000 Péréquation financière et compensation des charges

En 2017, selon le budget de l'Etat nous recevrons CHF 286'770.00 de péréquation soit CHF 61'530.00 de moins que prévu au budget 2016. En effet, les montants nets transférés entre les communes l'an prochain devraient diminuer de 27,5 millions de francs en 2016 à 23,5 million de francs en 2017, soit une baisse de l'ordre de 4 millions de francs. Cette diminution s'explique par une réduction des écarts de ressources fiscales entre les communes.

D. Grange : Je n'ai pas bien compris le système d'impôt des frontaliers qui augmente ?

C. Simon-Vermot : Le système de barème de l'Etat va changer, l'Etat va prendre une plus grande part sur l'impôt des frontaliers, et en contrepartie on aura une balance sur l'impôt des personnes physiques, tout est en changement, ce n'est pas encore fait, c'est en pour-parler pour 2018. Comme nous payons nos impôts l'année courante, ils en tiennent déjà compte pour 2017.

D. Grange : Cela veut dire que les frontaliers paieront plus d'impôts ? ou c'est juste la clef de répartition qui change ?

C. Simon-Vermot : Oui, c'est la répartition entre Etat et communes pour l'impôt des frontaliers qui va changer. C'est pourquoi par exemple Le Locle n'est pas très content, puisqu'il a beaucoup d'entreprises, alors que nous en avons peu, ce qui implique pour nous très peu de différence, environ CHF 17'000.00.

P. Raval: Pour le Locle c'est CHF 1'200'000.

96100 Intérêts

La charge financière pour 2017 sera de CHF 49'130.00. Ces intérêts sont ensuite répartis dans les différents chapitres

96301 Immeuble La Forge 112

Cet immeuble devrait nous rapporter CHF 37'160.00 en 2017.

Dans les charges, nous avons inclus un montant de CHF 820.00 relatif à la certification énergétique de ce bâtiment.

96302 Immeuble Temple 92 (Vieille école)

Cet immeuble devrait nous rapporter CHF 18'560.00 en 2017.

96303 Immeuble Temple 87

Cet immeuble devrait nous rapporter CHF 44'500.00 en 2017.

Dans les charges, nous avons inclus un montant de CHF 820.00 relatif à la certification énergétique de ce bâtiment.

96304 Immeuble Chante-Joux

Cet immeuble devrait nous rapporter CHF 3'700.00 en 2017.

96305 Immeuble Hangar Temple 87

Ce hangar devrait nous rapporter CHF 4'330.00 en 2017.

96308 Garages collectifs

Ces garages devraient nous rapporter CHF 6'160.00 en 2017.

96309 Garages sortie du village

Ces garages devraient nous rapporter CHF 2'490.00 en 2017.

96310 Ancien hangar des pompes

Ce bâtiment devrait nous rapporter CHF 460.00 en 2017.

En conclusion nous présentons un budget 2017 déficitaire de CHF 67'580.00 (CHF 114'730.00 au budget 2016) soit CHF 47'150.00 de mieux, malgré une diminution de la péréquation de CHF 63'730.00. Nous espérons qu'une partie de cette différence sera compensée par les recettes fiscales.

Notre budget répond aux exigences légales mais notre marge d'autofinancement est négative et ne nous permet pas de prévoir des investissements que nous devrions financer à hauteur du 50%.

M. Boucard : Je ne comprends pas au 96310, Ancien hangar des pompes, ce bâtiment devrait nous rapporter CHF 460.00 en 2017, alors qu'au compte Service du feu :
Nous recevons une location annuelle de CHF 8'000.00 pour notre hangar....

C. Simon-Vermot : Il ne s'agit pas du même bâtiment, les CHF 460.00 correspondent au ancien hangar des pompes.

N. Dunand : lit le rapport de la commission financière :

« Le 24 novembre 2016, la commission financière a vérifié le budget 2017.

Nous avons examiné en détails les comptes regroupés en 10 postes à savoir :

- Administration Générale

- Ordre et sécurité publique
- Formation
- Culture, Sport, Loisir et Eglises
- Santé
- Sécurité sociale
- Trafic
- Protection environnement et aménagement
- Economie publique
- Finances et impôts

Pour rappel : le règlement des finances communales (RFC), oblige les communes engager une fiduciaire (la même pour 3 ans) pour contrôler les comptes.

Nous remercions Catherine, Anne-Lise ainsi que le conseil communal pour ce travail complexe qu'est l'élaboration du budget. Nous avons eu des éclaircissements ou des explications à chaque fois que nous l'avons souhaité. »

D. Grange : Nous en avons conclu avec la commission financière, qu'au final nous avons très peu de liberté pour l'établir, la grande partie des charges provient de la formation, chapitre ou le Cercle scolaire nous dicte ce que l'on doit payer en fonction du nombre d'enfants, et le chapitre du social où là c'est en grande partie comme l'a dit Nicole des reports de charges de l'Etat. Ces deux postes font quasi l'entièreté de nos dépenses sur une année. Parallèlement, tout ce que l'on reçoit provient des impôts, et là nous n'avons pas non plus de marche de manœuvre.

Je crois que c'était important de souligner la conclusion à laquelle nous étions arrivés en fin de séance, et je remercie déjà le conseil communal d'essayer de percer à jour quelques augmentations substantielles au chapitre de la formation qui pourraient, si elles diminuaient, nous faire grand bien.

M. Boucard : Pour en revenir au revenu de location de CHF 8'000.00 pour le hangar des pompes, je ne le vois pas dans le budget ?

C. Simon-Vermot : Le nouveau hangar des pompes, c'est du patrimoine administratif, cela veut dire que cela fait partie de la gestion de la commune comme le collège, le Temple. Alors que le patrimoine financier, c'est des bâtiments qui sont censés rapporter de l'argent à la commune.

Le patrimoine administratif ce sont des bâtiments qui sont indispensables à la vie de la communauté.

A. Sauser : Je voudrais savoir avant de voter le budget comment vous calculez les prévisions financières sur 4 ans, je vois que les excédents de charges augmentent chaque année, à part entre 2009 et 2020, mais j'ai vu que certaines charges comme culture et santé ne bougent pas. La charge de formation varie, transports aussi, les impôts je ne sais comment ils sont calculés.

C. Simon-Vermot : En effet, c'est très difficile de faire des prévisions à long terme, maintenant avec la nouvelle Loi sur les finances, on doit établir un plan financier des tâches pour les 4 années avenir. Nous avons pris des renseignements encore cette année au Service des communes et l'échéance pour l'établissement de ce plan financier est reportée d'une année, nous ne devons l'établir que pour 2018. Comme l'année passée au vote du budget on nous l'avait demandé, c'est la raison pour laquelle nous avons essayé de l'établir. On a

certaines chiffres qui nous sont communiqués par l'Etat, au niveau de la sécurité sociale nous avons reçu quelques chiffres, mais ils sont pratiquement identiques, différence de 7 à 8'000 Fr. par année.

La preuve que l'Etat non plus n'arrive pas à nous donner des chiffres pour 4 prochaines années.

Au niveau de la péréquation, les chiffres sont identiques. Pour ce qui est de l'administration, nous avons calculé en fonction de l'évolution moyenne des 5 dernières années, pour la Sécurité publique, nous avons pris les mêmes chiffres. Au niveau de la formation, j'ai repris les listes des futurs élèves pour calculer les écolages. En 2019 et 2020 on aura 86 élèves, maintenant nous en avons 80, donc 5 voire 6 de plus, donc grosse augmentation en 2019. Nous aurons aussi plus d'abonnements de bus, on va passer de 44 abonnements à 54 au tarif actuel en espérant qu'il n'y ait pas d'augmentation. Culture, pas de changement, chapitre stable. La Santé, aussi les mêmes chiffres, Sécurité sociale, nous avons pris les chiffres de l'Etat, le préscolaire va peut-être engendrer des différences, mais nous n'avons pas moyen de le calculer non plus. Dans le Trafic on a enlevé le trottoir prévu cette année au Budget 2017. Peu de variation à l'Economie publique, si ce n'est la charge de PAC Marais de 6'000 Fr. par année sur les 10 prochaines années, mais on va regarder avec l'Etat pour pouvoir prendre une partie de cette somme au Fonds des drainages. Les agriculteurs et la commune paient une taxe pour les drainages. Si l'Etat nous donne l'autorisation on pourra peut-être prélever une certaine somme dans ce fonds.

Au niveau Finances et Impôts, il est déjà très difficile de calculer pour l'année suivante, donc peu de moyen pour les années avenir. La clef de répartition est va être revue, l'impôt sur les frontaliers aussi, et on espère avoir de nouveaux contribuables. Cette prévision est globale et va juste nous servir d'outil de travail.

A. Sauser : C'est plutôt gonflé ?, c'est-à-dire qu'on voit les choses plutôt négativement pour ne pas avoir de mauvaises surprises.

C. Simon-Vermot : C'est plutôt un outil de travail, on voit qu'au niveau de la formation les charges vont évoluer, que peut-on faire pour compenser ? Peut-être rouvrir une classe à La Chaux-du-Milieu car en 2020, on aura 34 élèves qui vont partir à la Brévine. C'est un outil pour le conseil communal qui sera amené à évoluer en fonction de nouvelles données. Honnêtement c'était très difficile à établir d'autant plus que nous avons déjà de la peine à établir un budget 2017.

P. Raval: Des investissements devraient aussi figurer dans cette prévision, l'entretien de bâtiments.

C. Simon-Vermot : Pour les investissements, il s'agit d'une autre prévision.

L'année prochaine nous devront retraiter notre bilan et ré-estimer tous les actifs du bilan, ceci aura aussi des influences financières. C'est vraiment un document sur lequel on ne peut pas vraiment se baser, c'est pour essayer de donner une tendance.

N. Dunand : lit l'arrêté pour l'approbation du budget 2018 :

« APPROBATION DU BUDGET, LE CONSEIL GENERAL,

vu le rapport du Conseil communal, du 8 décembre 2016;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2017, qui comprend:

- a) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 1'834'890.00
Revenus d'exploitation	Fr. 1'634'430.00
Résultat provenant des activités d'exploitations (1)	Fr. 200'460.00
Charges financières	Fr. 127'930.00
Produits financiers	Fr. -260'810.00
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -132'880.00
Résultat opérationnel (1+2)	Fr. 67'580.00

- b) Les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :

Dépenses	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00
Montant total des crédits d'investissements	Fr.	0.00

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

La Chaux-du-Milieu, le 8 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente : Le Secrétaire :

Vote : le budget 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents (8 oui)

P. Raval: Je remercie Catherine pour l'immense boulot accompli, avec un nouveau plan comptable, elle est super performante, elle maîtrise tout, elle se fait beaucoup de soucis alors qu'elle n'a vraiment pas de quoi, c'est maîtrisé à la perfection, merci Catherine. L'assemblée applaudit Catherine pour son travail.

D. Grange : Je remercie Nicole Dunand d'avoir accepté de présenter le rapport de la commission financière.

4. Information de la commission de recrutement

P. Raval: J'ai eu un téléphone de J. Bonvallat que peut-être une personne s'intéressait, mais finalement ne l'est pas, et je crois que vous avez tous fait le tour des personnes à contacter. Je vous remercie pour l'effort que vous avez fourni pour ces recherches. Le problème se présente dans d'autres communes, nous ne sommes pas les seuls, ce n'est pas une grande surprise. On va laisser passer les fêtes et voir au printemps prochain si on se relance dans les recherches. Je n'ai pas de solution pour l'instant, malgré mes demandes à différentes

personnes, soit ils ne se sentent pas capables, soit ils n'ont pas le temps. Pour l'instant on arrive à gérer tant bien que mal et on fait ce que l'on peut.

D. Grange : Je crois qu'on avait dit lors de la dernière séance qu'on allait faire une recherche de conseillers généraux puisqu'il y a deux postes à repourvoir.

A-L. Monard : Un tout ménage est préparé pour cette recherche.

M. Boucard : Nous avons toujours en liste Tom Château et J. Vermot pour le Conseil général ?

P. Raval : Alors ça c'est pour le conseil général

N. Dunand : Est-ce que c'est acquis pour ces deux personnes ?

A-L. Monard : Il faut que le tout ménage soit envoyé.

5. Informations du Conseil communal

D. Hänni :

Au niveau du remaniement parcellaire des marais, je ne sais pas si vous avez vu, il y avait des tableaux et des plans, c'était la mise à l'enquête. Toutes les différentes couleurs, représentaient la taxation des terres, puisqu'un mètre carré de terrain ne vaut pas la même chose partout.

Pendant la mise à l'enquête les propriétaires pouvaient venir les consulter et donner leur accord ou non. C'est terminé mardi prochain, ce dossier est à suivre. Il y aura sûrement eu des recours et cela va encore traîner un petit moment.

Au niveau de la commission de l'énergie, comme je vous l'avais déjà indiqué, on doit faire certifier les bâtiments 5 logements ou plus de 1'000 m² de surface habitable. Le Collège a déjà été certifié cette année. On doit encore faire certifier Temple 87 et La Forge 112, ces deux certificats ont été budgétés pour l'année prochaine.

Nous avons organisé la visite du biogaz à Chézard, c'est ouvert à toute la population de la commune, ceux qui sont intéressés, c'est le 21 janvier.

Au niveau de l'éclairage public on a analysé un peu la situation, pour voir si on ne pouvait pas passer au LED, mais au vu du résultat du budget 2017, on ne peut pas se permettre de réinvestir pour cela d'autant plus qu'une réfection de l'installation a eu lieu en 2010 et nous devons encore l'amortir. Nous verrons donc par la suite. Pour l'instant nous étudions la possibilité d'économiser de l'électricité d'une autre manière, peut-être enlever une ampoule sur deux. Nous sommes en relation avec le Groupe E. Il y aura ensuite la réfection de la route de traversée du village, il y aura peut-être là une possibilité de refaire une partie de l'éclairage.

N. Dunand : Il était question du 28 janvier pour la visite du biogaz, est-ce que le 21 janvier est confirmé ?

D. Hänni : Je rappelle que c'est sur inscription au bureau communal.

P. Raval: Pour la route des marais, je ne sais pas si vous avez vu qu'il y avait des radars sur la route du Cachot qui ont été installés pendant une semaine. Ce n'était pas du tout pour la vitesse, c'était seulement pour compter les véhicules. On a mis en avant les discussions par rapport à la fermeture de la route environ 15 jours quand l'Etat a un peu élargi et refait le goudron, et nous avons remarqué qu'on s'est fait envahir sur toutes nos routes de marais, avec des problèmes assez sérieux pour les agriculteurs. Peut-être qu'un jour prochain ou futur cette route va être complètement refaite et remise aux communes. Ce serait plusieurs dizaines de kilomètres de route dans le canton qui vont être remis aux communes. Suite à ce comptage, il y a eu 5906 véhicules entre le Cachot et Le Bas du Cerneux et 7743 véhicules du Bas du Cerneux au Cachot, donc 13'649 véhicules sur 7 jours. On remarque, par rapport à un graphique, que depuis le jeudi 1^{er} décembre la route des Calames est fermée de 5h00 à 08h00 et le soir également. Le vendredi c'est environ 1'500 véhicules qui circulent en direction nord. On a réuni la Police cantonale, le responsable de la signalisation routière. Le but était de se mettre autour de la table aussi avec

Le Cerneux-Péquignot, qui n'a malheureusement pas répondu à notre invitation puisque la circulation ne les dérange pas et ne souhaite pas fermer les routes des marais, trouve cela dommage. Le jour où il y a un accident ou qu'elle s'effondre parce qu'elle n'est plus adaptée à cette circulation et qu'elle est fermée, nous allons être envahi de voitures sur les autres routes de marais, en tout cas en période d'été, pas en hiver puisqu'elles ne sont pas ouvertes.

On nous a proposé de faire un courrier aux Ponts et Chaussées, ce qui sera fait en début d'année, pour expliquer cette situation. C'est tout de même impressionnant quand on pense qu'on autorise presque 14'000 véhicules à circuler dans des marais hautement protégés, alors qu'on ne peut pas obtenir d'autorisation d'installer un vélux ou de construire un garage dans notre vallée. On verra comment la suite va se dérouler, ce n'est plus possible de continuer ainsi.

K. Borel : Tu parles des marais, je pense qu'au Gillottes au Quartier et à La Clef-d'Or on voit que depuis qu'ils ont fermé Les Calames, ce n'est pas la même chose, mais on en n'est pas loin.

P. Raval: Il faudrait aussi peut-être réinstaller les compteurs de véhicules après Le Cachot, car beaucoup de véhicules passent par la route de La Châtagne. Je sors difficilement de mon garage ce matin, il y avait 22 véhicules devant moi pour aller au Locle, je n'ai jamais vu ça. Certains utilisent la route La Soldanelle Le Clef-d'Or et se dirigent ensuite contre le Quartier et montent la Perche.

K. Borel : En fait la commune du Locle a déplacé leur problème. Ont-ils une solution pour cela ?

P. Raval: Le Locle souhaite centraliser complètement sur le centre Locle pour arriver à obtenir la route de contournement.

K. Borel : J'ai parlé avec un certain nombre de personnes qui travaillent dans des entreprises employant des frontaliers, depuis que c'est fermé, les frontaliers préfèrent faire 10-12

kilomètres de plus pour faire un détour plutôt que de traverser Le Locle. Sur 20 frontaliers au moins 10 passent par chez nous. C'est vrai que le problème ne va pas en s'améliorant.

D. Grange : Je pense que la problématique elle existe et c'est clair que la fermeture de la route des Calames répondait à un réel besoin, j'ai un ami qui habite aux Calames, c'est vrai que c'était invivable, encore même plus ça l'est en ce moment ici. Au-delà de ça, il ne faut en tout cas pas blâmer la Ville du Locle, ce qui manque actuellement par rapport à ce problème des frontaliers, et des pendulaires en général, c'est un plan cantonal. Nous ici nous avons la vision de nos marais, au Locle, ils ont la vision de ces routes parallèles à l'axe central, chaque commune a sa vision par rapport à ses propres routes, mais au final, s'il n'y a pas un plan d'ensemble, chacun va déplacer au fur et à mesure son problème chez les autres qui doivent venir chez lui après.

Il n'y aura jamais de bonne solution, pour moi la solution elle existe qu'au niveau d'une impulsion fédérale ou cantonale qui va poser quelque chose pour augmenter encore l'offre de transports publics. Ce qu'on a pu lire cette semaine dans l'Impartial, c'est que le pendulaire suisse emploie la route entre 50 et 60%. Le pendulaire frontalier emploie la route à plus de 90%, dont à peine 10% de co-voiturage. Je pense que c'est sur cette base de chiffres-là qu'il faut avoir une réflexion, et cette réflexion elle ne peut pas se faire qu'ici à La Chaux-du-Milieu ou qu'au Locle, il faut qu'elle se fasse plus haut. S'il y a une préférence à plus de 90% pour la voiture, c'est peut-être parce que l'offre du rail est insuffisante. Vous avez déjà vu la Micheline le matin, elle est blindée, je pense que les personnes qui vivent de l'autre côté de la frontière ne sont pas différentes de nous, elles ont les mêmes envies, les mêmes besoins et en l'occurrence, elles continuent à penser que la voiture est préférable au rail. C'est peut-être là qu'il faut se poser la question, qu'il faut que le canton se pose la question et que l'ensemble de la région Neuchâtel Franche-Comté se pose la question.

P. Raval: Le grand problème aussi c'est que les usines sont construites hors de Ville et aucun transport n'est proposé.

D. Grange : De même dans le quartier où je travaille au Crêt-du-Locle, la gare du Crêt-du-Locle est très éloignée et il n'y a pas d'offre de transports publics qui amène de la gare du Crêt-du-Locle jusque-là. D'aller jusqu'au centre de La Chaux-de-Fonds en train et de revenir après en bus, ça fait un bout.

M. Boucard : J'aimerais juste ajouter, Car postal a un transport public depuis la gare des Brenets sur Les Pargots. Les frontaliers viennent aux Pargots et on les monte chez PetitJean, ces transports sont gratuits, ils sont payés par l'entreprise et la commune des Brenets. On fait tous les jours 20 personnes et c'est gratuit. On a poussé la chose plus loin l'année passée, on s'est dit, avec le canton qui était d'accord d'aller les chercher à Villers, tout était établi et en ordre, et c'est le conseil général français qui a refusé, donc nous n'irons pas. Le canton avait donné son accord et participait financièrement. On fait toujours la navette Les Pargots Les Brenets, et on a toujours 20 personnes. Et derrière nous nous avons toutes les voitures qui suivent et qui vont aussi chez PetitJean. L'entreprise PetitJean trouvant dommage qu'on ne prenne pas les transports publics a établi que ceux qui ont droit à une place de parc doivent être deux au minimum dans la voiture et ça marche ! Les parkings sont pleins. Juste pour dire que même si c'est gratuit.....

E. Château : Avec la CRT des Montagnes neuchâteloises, on a soulevé ce problème-là, mais le canton n'a plus d'argent à investir, il n'y a pas de politique de transports publics et avec le rail, le problème c'est que de l'autre côté de la frontière, La France, ce qui les intéresse, c'est uniquement les grandes lignes et le TGV, et le conseil régional de Franche-Comté ne veut pas investir dans la ligne des horlogers. On en arrive à un point où on ne peut rien faire. On ne peut pas améliorer l'offre du train parce qu'on ne peut pas augmenter la cadence en France parce que sur la voie on ne peut pas rouler par endroit à plus de 60km/heure. En plus il y a des problèmes de compatibilité des systèmes de freins, entre l'Europe et la Suisse. L'Europe a dit qu'il fallait mettre tel système de sécurité, La Suisse l'a mis en place, mais La France ne l'a pas fait. Cela signifie que les trains français ne peuvent plus trop venir en Suisse. Déjà en Suisse ce n'est pas facile, on n'a plus beaucoup d'argent sur Neuchâtel, mais encore avec La France qui délaisse toutes les voies régionales, il n'y a malheureusement rien à faire. La politique du canton de Neuchâtel au niveau des transports publics, elle est réduite à zéro, il n'y a rien.

M. Boucard : L'augmentation des billets n'est pas due aux transports publics neuchâtelois, c'est les CFF qui donnent des directives.

E. Château : Oui, mais je mets tout dans le même paquet. Si le canton décidait, on met le paquet là-dessus, on paie une partie du billet, il devrait y avoir des pistes.

M. Boucard : Il existe un système qui a été mis sur pied dans les autres cantons Vaud-Fribourg-Valais etc, qui s'appelle Alfa. Les cantons ont dû acheter une application, qui leur permet de savoir où est le bus si vous attendez à un arrêt. Cette application est très bien faite, elle coûte Fr. 60'000, et le canton de Neuchâtel l'a refusée. Nous sommes le seul canton romand à ne pas avoir ce système. Le canton va certainement devoir y passer puisque c'est la Confédération qui impose cela.

D. Grange : Juste une petite précision par rapport à ce que j'ai dit avant, ce que je voulais dire ce n'est pas que la commune ne doit pas commencer à légiférer sur ces chemins de marais, c'est une nécessité et il faut qu'on en prenne soin, qu'on agisse par rapport à ce flot de voitures qui submerge de tous les côtés notre commune, mais c'est exactement la même politique que la Ville du Locle, c'est une politique de réaction. On voit qu'il y a ça et du coup on réagit et il manque cette vue d'ensemble, et cette politique d'ensemble.

P. Raval : Ce qui nous a aussi fait réagir, c'est le nombre de fois que la police a dû intervenir pour gérer des problèmes de comportement de ces conducteurs, qui n'en sont pas venus aux mains, mais la porte à côté, un jour cela va mal finir. Des clôtures sont saccagées, des vaches nourrices qui traversent la chaussée, le taureau et tout le troupeau sont chez le voisin. Comme a dit le commandant de la police du Locle, c'est des élèves indisciplinés, c'est le bras d'honneur, des noms d'oiseaux. Vous vous arrêtez le long de la route des marais, pour laisser passer quelqu'un et quatre voitures vous dépassent ! Ils frottent leur rétroviseurs dans les jalons parce qu'ils ne peuvent pas attendre 3 minutes. Ce comportement est agaçant.

R. Maradan : Refaire la route des marais, ça va donner quel avantage ?, que les automobilistes roulent plus vite !

P. Raval: Il y a deux alternatives, soit ils la refont et on peut envisager de la circulation, la supprimer, je pense que c'est une erreur, on aura plus de véhicules ailleurs. Pour moi cette route existe, ils doivent la conserver et la mettre aux normes. Quand on voit le nombre de véhicules qui y passent et ceux qui n'y passent pas, parce qu'elle n'est pas pratique, les gens ont peur, il y en a qui s'arrêtent, si tu te loupes et que tu tombes sur le toit dans le ravin, tu ne vas pas te tuer, mais tu peux changer ta voiture. Lorsqu'on a mis les radars, je suis allé le jeudi, on les a mis sur les barrières qui ferment la route l'hiver. Lorsqu'on a regardé le jour précédent avec la police, comme ces barrières avaient un peu de jeu, il fallait les fixer avec des coins. Pendant que j'effectuais ce travail, j'ai perdu quelques années de ma vie tant les automobilistes roulent vite.

R. Maradan : En refaisant une route neuve, ils vont encore aller plus vite !

P. Raval: Ce n'est pas une question de vitesse, c'est qu'au moins tu puisses croiser. J'ai trouvé un article de loi sur les marais qui dit que les véhicules ne sont pas autorisés à circuler dans le biotope. Si on arrive à 1400-1'500 véhicules par jour c'est énorme, à l'époque il y en avait peut-être 100 qui passaient par jour, maintenant même le week-end on arrive à 200-300 véhicules,

le samedi, on a 500 véhicules, c'est des gens qui vont en commission et autres, cela devient impossible. Ces routes vont se dégrader et quand on devra les refaire nous, on ne va pas gagner d'argent et personne ne va nous aider. Ces routes sont d'ailleurs faites pour les agriculteurs et pas pour nous. Ceux qui travaillent au Cerneux disent gagner très peu de temps en passant par la route des marais plutôt que par La Soldanelle. Les gens ne veulent plus attendre dans les bouchons, ce qu'on peut comprendre aussi. Lors d'une réunion du G9, avec les responsables de sécurité des différentes régions du canton, il a été constaté une recrudescence d'accidents depuis le mois de juin. La faute a été mise sur le championnat d'Europe, sur les Jeux olympiques. J'ai contredit en disant qu'on est tous les mêmes, quand on attend 45 minutes pour faire 6 kilomètres, lorsque la voie est libre, les gens essaient de récupérer leur retard, ça roule plus vite, ça dépasse et ça se met sur le toit.

K. Borel : Par rapport à ce que tu dis, aux gens qui roulent plus vite qui veulent gagner du temps, la commune doit acheter des heures de radar ?

P. Raval: Plus maintenant, la police installe des radars, ils viennent, il a été installé au Cerneux la semaine passée, à La Brévine aussi.

K. Borel : Le pose-t-il aussi aux heures critiques ? Parce que c'est bien beau, si c'est comme le mettre sur le plat de la Tourne le dimanche à 15h00 ! Je trouve qu'il l'installe à des heures pas du tout cohérentes par rapport au trafic qu'on a. Est-ce-que la commune doit décider des heures ?

P. Raval: J'ai déjà insisté sur ce fait auprès des intéressés, j'ai l'impression que la police ne voudrait pas être accusée de discrimination si les radars étaient installés aux heures où la majorité des véhicules qui circulent sont occupés par des frontaliers.

K. Borel : Quand je pense à la Clef-d'Or, entre ceux qui coupent le carrefour etc, il n'y a jamais de radar.

P. Raval: Il faut que les propriétaires des immeubles où sont installés les radars soient d'accord.

De plus il faut qu'ils ne soient pas trop visibles. Lorsqu'il est installé vers la cabane des poubelles des Gillottes, la voiture de la police est visible et nombreux sont ceux qui se font amender.

M. Boucard : Pour revenir à la problématique du village, les gens passent énormément vite, lorsque je veux traverser sur le passage pour piétons, heureusement que ma veste brille un peu, sinon aucune voiture ne me laisse passer. Un matin deux policiers étaient présents, le trafic était normal, pas de vitesse excessive, leur présence a suffi pour ralentir le trafic.

D. Grange : Ce qui est important de souligner puisqu'on est au sein d'un conseil général, et pas en discussion au coin d'un comptoir, tout ça figure dans un procès-verbal, c'est que comme on a pu l'entendre, tu l'as dit avant, on est tous pareils au volant d'une voiture face à un bouchon gigantesque, les conducteurs frontaliers ne sont pas pire que nous. Les incivilités je les vois tous les jours et la nationalité des incivilités, il n'y a pas de préférence. La grosse différence, elle se situe sur le nombre de voitures, c'est tout. Globalement des imbéciles, il y en a dans tous les pays une grande partie sont dans le nôtre aussi. Vraiment au niveau des incivilités sur la route

P. Raval: Je n'ai jamais, même en France, coupé un troupeau de vaches, mais eux le font chaque jour. Je n'ai jamais vu un Suisse qui coupe un troupeau de vaches ! Enfin, nous allons faire ce courrier et on verra la suite, on est suivi par la Gendarmerie et le Service des Ponts et Chaussées, et on verra si le Service de l'environnement pour trouver des solutions par rapport à ce trafic.

Quand on recevra les plans pour la traversée du village, il faudrait que vous soyez consultés, afin que les choses soient bien faites et que nous ne nous pénalisions pas en tant qu'habitants, en faisant des dos d'ânes ou chicanes pour limiter la vitesse.

Pour le chauffage du Temple, vous avez vu qu'au niveau du budget 2017 nous avons abaissé les charges de chauffage. Depuis son installation, on est à peu près à 700.00 Fr. pour 3 mois. Le chauffage a été bien sollicité ces temps, avec les répétitions de la Fanfare, du Petit ensemble, sur des périodes froides. On a un petit souci au niveau de la régulation, on a plus souvent 17-18 degrés que 12 degrés, on va faire installer une sonde d'ambiance. On pensait pouvoir travailler avec la sous-station, mais cela ne fonctionne pas.

Pour Temple 87 on a eu des problèmes au niveau de la fosse digestive, un tuyau s'est débranché, peut-être que vous avez senti les mauvaises odeurs en allant au compost. Ce problème a été résolu, il n'y a plus de bruit ni d'odeurs.

Au niveau de Chante Joux, tout a été loué, toute la partie du bureau d'architecture a été reprise par O. Heger, avec des baux de 5 ans pour le haut et d'un an pour le sous-sol. On espère que ça marche pour lui.

Nous avons installé des jalons devant Chante-Joux en raison de problèmes d'avalanche. Lorsque les anciens propriétaires ne louaient pas l'hiver, il n'y avait nettement moins de problèmes d'avalanche du fait qu'il n'y avait pas de chauffage dans les combles, maintenant

c'est chauffé et relativement mal isolé. Des plaques de glace se forment et risquent de tomber sur les voitures parkées. On a essayé à la première neige de mettre de la neige pour empêcher le parking, mais avec les jeeps les gens se parkaient quand même. C'est O. Heger qui gère cette barrière selon les conditions.

Pour le Vieux-Puits, j'ai appelé le propriétaire cette semaine pour avoir des nouvelles. L'hôtel va être vendu au prix de Fr. 550'000.00 et il va garder le restaurant pour se faire plaisir pour le moment. Jeudi passé il y avait un souper, mais on entend plus parler de filles.

Divers

N. Dunand : Y a-t-il quelque chose dans les divers ?

N. Dunand : Merci à chacun, une verrée et un plat froid sont offerts pour clôturer l'année.

La séance est levée à 21h50.

L'Administratrice :
